



SDDEA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 14 juin 2018

Appel à la vigilance Développement du moustique urbain

Le SDDEA exerce la compétence démoustication sur près de 115 communes réparties dans l'Aube et la Marne. Les communes les plus concernées par la prolifération de moustiques sont principalement situées le long des vallées de la Seine, de l'Aube et de leurs affluents.

En 2018, le SDDEA a traité plus de 615 Ha de gîtes larvaires, aussi bien manuellement sur de petites surfaces grâce à un pulvérisateur, qu'avec l'aide d'un hélicoptère pour les grandes étendues, et ce afin de limiter les invasions de moustiques du genre *Aedes*. Ces derniers se développent dans les vallées et les terrains temporairement inondés.

Cependant, nos dernières observations montrent que les précipitations qui accompagnent généralement les orages favorisent le développement et la prolifération d'une autre espèce de moustique, le « *Culex pipiens* ». Ces moustiques « urbains » se développent principalement dans les zones de rétention de nos jardins tels que les récupérateurs d'eau de pluie, les seaux et bidons, les bacs à fleurs remplis d'eau, les pneus usagés...

Face à cette problématique, les services du SDDEA ne peuvent intervenir dans les propriétés concernées et vous rappellent qu'il est du devoir de chacun de veiller aux bonnes conditions sanitaires, comme en fait état l'article 121 de l'arrêté préfectoral de l'Aube du 12 mai 2012, portant sur le règlement sanitaire départemental.

Ainsi, pour limiter la gêne, il est indispensable de prendre soin de limiter les quantités de larves. Afin de limiter la reproduction des moustiques du genre *Culex* il est de la responsabilité de tous de :

- vider et retourner tous les récipients susceptibles de retenir de l'eau et combler les autres zones de stockage d'eau n'ayant plus aucune utilité (bassins d'agrément, abreuvoirs, etc...),
- percer ou déposer en déchetterie les vieux pneus, bidons et autres gamelles entreposés en extérieur,
- poser des moustiquaires sur les récipients qui ne pourraient pas être vidés comme les réservoirs de récupération d'eau pluviale,
- extraire les larves à l'aide d'épuisettes.

La problématique observée ne concerne pas uniquement les communes habituellement dérangées par la présence de moustiques mais bien l'ensemble des communes, avec ou sans cours d'eau.

CONTACT PRESSE

Aurore Grasset
Responsable communication
Direction de la Coordination et des Affaires Juridiques
aurore.grasset@sddea.fr
06 47 03 04 88 - 03 25 83 27 27

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)
22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassaules
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr